

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 mars 2018  
Séance du 12 mars 2018

## 1 Commissions municipales et extramunicipales - modification de la composition

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mme JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°5 en date du 4 avril 2014, le conseil municipal a créé les commissions municipales.

Par délibération n°3 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a voté la composition de ces commissions municipales et madame Méral JAJAN, maire-adjointe, a été désignée à représenter la commission « Finances et affaires générales ».

Par délibération n°4.22 en date du 14 avril 2014, madame Méral JAJAN a été désignée à siéger au conseil d'administration du centre Georges Brassens.

Par délibération n°4.26 en date du 14 avril 2014, madame Méral JAJAN a été désignée à siéger au conseil d'école de la maternelle Charles Somasco.

Par délibération n°1 en date du 21 mai 2014, madame Méral JAJAN a été désignée à siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par courrier en date du 7 février 2018, madame Méral JAJAN a informé monsieur le Maire de sa volonté de rejoindre le groupe « Génération Creil », siégeant dans l'opposition au conseil municipal.

# maintenant !

Lors du conseil municipal réuni le 12 février 2018, madame JAJAN a déclaré rendre sa délégation de maire-adjointe aux Finances.

Il vous est proposé de modifier la composition des commissions municipales et extramunicipales comme suit :

- Commission « Finances et affaires générales » => Mme JAJAN est remplacée par M. Cédric LEMAIRE ;
- Conseil d'administration du Centre Georges Brassens => Mme JAJAN est remplacée par Mme FAZAL ;
- Conseil de l'école Charles Somasco => Mme JAJAN est remplacée par Mme LEHNER ;
- Commission Locale d'évaluation des transferts de charge => Mme JAJAN est remplacée par Mme LEHNER.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,  
Vu les délibérations du conseil municipal n°5 en date du 4 avril 2014, n°3, n°4.22 et n°4.26 en date du 14 avril 2014, et n°1 en date du 21 mai 2014,  
Vu le courrier de démission de madame Méral JAJAN en date du 7 février 2018,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 12 mars 2018,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 38                      Pour : 29                      Contre : 0                      Abstention : 9

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de modifier la composition des commissions municipales et extramunicipales suivantes comme suit et de désigner :

- > Au sein de la commission « Finances et affaires générales » => M. LEMAIRE au lieu et place de Mme JAJAN ;
- > Au sein du conseil d'administration du Centre Georges Brassens => Mme FAZAL au lieu et place de Mme JAJAN ;
- > Au sein du conseil de l'école Charles Somasco => Mme LEHNER au lieu et place de Mme JAJAN ;
- > Au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charge => Mme LEHNER au lieu et place de Mme JAJAN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/18  
et publication ou notification le 29/03/18  
affiché le 29/03/18  
CREIL, le 29.03.18

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services



**Francis LE PAPE**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le 27/03/2018

**SLO**

ID : 060-216001743-20180326-DLRG180326001-DE

Le préfet de la région Île-de-France,  
Le préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Le préfet de la Seine-et-Marne,  
Le préfet de la Val-de-Marne,  
Le préfet de la Yveline,

Le préfet de la région Île-de-France,  
Le préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Le préfet de la Seine-et-Marne,  
Le préfet de la Val-de-Marne,  
Le préfet de la Yveline,  
Le préfet de la région Île-de-France,  
Le préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Le préfet de la Seine-et-Marne,  
Le préfet de la Val-de-Marne,  
Le préfet de la Yveline,